

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Avril

Encore une Bombe !

Nous commençons à peine à nous reposer des attentats du café Terminus, de la Madeleine et de la rue Saint-Jacques, que déjà les anarchistes ont fait de nouvelles victimes et ajouté encore à la liste pourtant bien longue de leurs forfaits.

Une bombe a éclaté au restaurant Foyot, ce rendez-vous des Parisiens gourmets, en face du Sénat.

Il est arrivé ce qui arrive presque toujours. La première victime frappée n'était pas celle que les anarchistes, dans leur stupidité criminelle, pouvaient désirer.

L'autre jour, c'étaient des femmes, des enfants, de modestes employés, des ouvriers, qui subissaient les premiers coups.

Mercredi, c'est un des leurs, un conférencier anarchiste, qui a reçu les plus proches éclats de la bombe et a été grièvement blessé, en même temps que la dame qui l'accompagnait et un garçon du restaurant.

Exercera-t-on maintenant encore, quand les auteurs responsables de l'explosion seront capturés, cette fausse sensibilité qui, devant le danger sans cesse plus menaçant, est une véritable défaillance morale, une reculade abominable ?

Verrons-nous des poètes, des écrivains, des hommes de science, user de l'autorité que peut leur conférer le talent et le travail, pour essayer de laver les anarchistes de tout le sang dont ils sont éclaboussés depuis de longs mois ?

Il faut espérer que ce spectacle nous sera épargné, et que l'éducation du public tout entier sera vite faite.

Il serait puéril de se créer des illusions et de vouloir épiloguer pour savoir quels moyens de répression il convient d'employer.

Nous pensons qu'on se lassera vite, avec la fréquence des attentats, de la lenteur des instructions, de la parade de cour d'assises

et de toute cette charlatanerie qui fait d'un anarchiste, depuis le jour où il a été pris jusqu'au jour où il a été exécuté, une sorte de triste héros du jour.

On en arrivera tout naturellement à ne plus considérer la cour martiale comme un moyen trop extraordinaire pour de tels crimes, et le gouvernement ne pourra pas refuser cette arme de précision.

En attendant, il faut plus que jamais que tous les pouvoirs publics s'unissent d'une étroite solidarité dans la défense de la civilisation menacée, il faut plus que jamais armer son courage, fortifier ses résolutions, restaurer le principe de l'autorité, et opposer une digue inébranlable à cette triste débâcle, qui menace bientôt de tout emporter.

Il nous a été donné mercredi d'entendre les deux plus hautes autorités judiciaires du ressort de la cour d'appel de Limoges flétrir avec une salutaire énergie les criminels qui menacent de détruire la société dans ses fondements et réclamer l'union de tous les serviteurs de l'Etat pour réduire les fauteurs de l'anarchie.

Ces paroles méritent d'être connues et appréciées de tous.

Il est urgent, en effet, d'oublier les querelles mesquines, les questions qui divisent, les malentendus inutiles, et en face d'une poignée de scélérats, de fonder la Ligue du Bien public.

J. QUERCITAIN.

Nouvel attentat anarchiste

Une bombe au restaurant Foyot

C'est contre le restaurant Foyot, ainsi que je vous l'ai télégraphié jeudi, que les anarchistes ont jeté mercredi une bombe, pendant l'heure du dîner.

L'Explosion

Il était exactement huit heures trente-quatre minutes quand l'explosion a ébranlé la maison du faite à la base.

La détonation fut formidable. On l'entendit de Montrouge, du Cours la Reine, de la place de l'Opéra et même de l'Hôtel de Ville. Particularité

de nouvelles merveilles attendaient les invités. Au milieu d'une immense pelouse bordée par des massifs de rosiers et de géraniums en fleurs, deux tables sont dressées, surchargées de mets les plus exquis servis dans l'argent et le vermeil.

Angèle prit place à la table longue, ayant à ses côtés Rosemonde et Gloucester, en face le duc Harris, qui avait compris que ses devoirs de mari de la reine ne lui permettaient pas de se dérober éternellement.

— Le duc est bien sombre au milieu de cette joie, observa tout bas Rosemonde à Angèle.

— Il est toujours ainsi, répartit la jeune femme.

Et un soupir gonfla violemment sa gorge à demi contenue par des flots de dentelle.

— Mais il ne s'agit pas de cela, reprit-elle aussitôt comme pour chasser les pensées amères qui venaient l'assiéger.

Et levant sa coupe de cristal :
— Du champagne ! demanda-t-elle fébrilement au grand laquais galonné qui se tenait raide derrière sa chaise.

Et l'on n'entendit bientôt plus que les joyeuses détonations du Saint-Marcéaux, et le cliquetis des fourchettes piquant la vaisselle plate. Puis les éclats de rire, les toasts sans cesse renouvelés, le tout accompagné en mineur par la basse continue des conversations particulières.

Cependant les heures s'envolaient rapides, et voici les premières lueurs de l'aube qui viennent faire pâlir l'éclat des lumières.

A regret on s'éloigne et peu à peu l'hôtel devient vide et silencieux.

curieuse, l'explosion fut très sourde dans un rayon de près de cent mètres, tandis que l'écho s'en répercuta avec une grande sonorité à plus de deux kilomètres à la ronde.

Au moment où l'explosion se produisit, la caissière de l'établissement était derrière son comptoir occupée à récapituler les additions. Trois personnes se trouvaient à dîner dans la grande salle de droite à laquelle on accède par la porte d'entrée de la rue de Vaugirard : M. Laurent Tailhade, le poète et conférencier connu, en compagnie d'une jeune femme, Mme Julia Mialhe, et un troisième client, M. Furth qui attendait des amis invités par lui à dîner.

Le garçon de restaurant Thomazeau, un « extra » en service chez Foyot depuis deux jours seulement, assaisonnait, sur la table voisine, la salade que ses clients avaient commandée pour accompagner le rôti. Il faisait face à la fenêtre.

Tout à coup, il aperçut un individu qui déposait un vase de fleurs sur le rebord de la fenêtre.

Surpris, il s'avançait croyant à une plaisanterie, et désireux d'en connaître l'auteur, quand tout à coup se produisit une détonation formidable.

La fenêtre réduite en pièces vola en mille éclats qui furent projetés au loin ; toutes les vitres de l'établissement furent brisées. La grande glace de l'intérieur se détachait du mur et ses multiples débris aigus et tranchants blessaient M. Tailhade et jonchaient le sol.

La banquette sur laquelle étaient assis les deux clients était éventrée, déchiquetée.

L'émoi fut naturellement énorme dans l'établissement ; tout le personnel courut vers le salon où l'explosion venait de se produire. Un spectacle affreux s'offrait aux regards des assistants.

Les Victimes

Au milieu des débris de toute nature, M. Tailhade gisait sur le sol, horriblement blessé, le visage inondé de sang. Il poussait de douloureux gémissements. Le garçon du restaurant, Thomazeau, avait été violemment jeté à terre ; mais il s'était presque immédiatement relevé, n'ayant au visage et à la tête que quelques érosions qui ne paraissaient nullement le faire souffrir.

La caissière, Mme Leroux, avait eu, elle aussi la figure atteinte par ces débris ; mais ses blessures, on s'en rendit compte tout de suite, n'avaient aucune gravité.

Le maître d'hôtel, M. François Bignon, avait été renversé par un morceau de bois, venu on ne sait d'où, et se plaignait de vives douleurs à l'épaule gauche.

Ces divers blessés furent aussitôt transportés dans une pharmacie voisine, où on leur prodigua

les premiers soins ; de là, on les dirigea sur l'hôpital de la Charité.

Mais toutes les victimes ont pu quitter l'hôpital après un premier pansement, à l'exception toutefois de M. Tailhade et de M. Thomazeau.

Laurent Tailhade littérateur

Laurent Tailhade est bien connu dans la jeune littérature contemporaine, pour ses qualités de styliste et de poète et surtout pour la violence de ses attaques contre la bourgeoisie.

Les théories anarchistes percent dans tous ses ouvrages ; qu'on en juge plutôt par ce début de ballade :

Croutelevés et marmiteux
De Nevers, de Chartre ou de Tulle,
Spalatinocinés piteux,
Couverts de gale et de pustule,
Ce bourgeois qui récapitule
— Etant ladre, mais foli hon —
Le quantum de votre sportule,
C'est de la viande de cochon.

Sous le pseudonyme de Don-Junipérien, Laurent Tailhade collaborait au *Mercur de France*.

Mais ce qui le fit connaître du gros public fut son fameux mot du « beau geste » par lequel il désigna l'attentat de Vaillant ; voici dans quelles circonstances.

Les littérateurs de la jeune école étaient réunis, comme tous les mois dans le banquet dit de la *Plume* — encore une revue de jeunes — sous la présidence d'Emile Zola, dans un restaurant de la place Saint-Michel, le soir où Vaillant venait de lancer sa bombe dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

Les agapes fraternelles ne furent pas troublées pour si peu et même, entre la bombe glacée et le champagne, la bombe de l'anarchiste servit de prétexte à un petit jeu de société fort en honneur : on fit circuler un album sur lequel chaque convive fut prié de consigner une pensée sur l'acte de propagande par le fait.

La plupart des dîneurs se montrèrent sévères en leurs appréciations. Quant à Laurent Tailhade il écrivit ces mots sans hésiter : « Qu'importe la mort des vagues humanités, si le geste est beau. »

Il serait cruel de lui demander — à lui qui fut pourtant si dur pour les autres — si, passé au rang de « vague humanité » sérieusement blessée sinon morte, il continue à trouver beau le geste de l'inconnu qui a placé le pot de fleurs explosible du restaurant Foyot.

Les Dégâts

Dans la salle du restaurant Foyot, on marchait sur un véritable tapis de verre pilé, les verres, les bouteilles, les plats gisaient lamentablement sous les tables.

« Elle les possède enfin ! Mais était-ce bien de cet e façon qu'elle espérait les obtenir et en jouir ? Au fond elle s'avoue que ce n'est pas là l'entière réalisation de son rêve. »

Le monde dans lequel elle vit est un monde de second ordre, presque interlope, qui la considère comme lui appartenant et la force à rester dans sa sphère.

Tandis que ses véritables aspirations à elle, seraient l'accès des hautes régions de la société, avec les raffinements et les exquises délicatesses d'un milieu choisi, aristocratique pour lequel elle se sent née.

En un mot elle avait compté sur une brillante union qui, en lui apportant cette richesse enviée, lui eût donné tous les privilèges d'une existence avouée.

Au lieu de cela, qu'était-elle en définitive ?

Une irrégulière, une dame galante, la maîtresse d'un lord !...

— Maîtresse !... fit-elle avec un léger sourire ironique, pas même !... Je ne suis qu'une fiction, qu'un être imaginaire... éthéré... qu'une chimère enfin ! La fortune dont je dispose n'est que le prix de mon esclavage, de ma présence constante près de ce maniaque qui me paye pour jouer un rôle ainsi qu'on paye un comédien ?... Franchement ai-je besoin d'être bien fière de ma mirifique situation !... Ah ! si Rosemonde...

Et involontairement sa pensée se reporta sur ce charmant cavalier aux traits si fins et si distingués, qui avait été l'un des héros du bal, et vers lequel elle se sentait invinciblement attirée.

Pourquoi donc était-il pauvre ! N'eût-il pas réa-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 19

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

IV

— Vous êtes généreuse, madame, et vous excusez le coupable.

— Monsieur Gloucester, votre bras pour me conduire au jardin, où les apprêts du souper doivent être terminés. Je vais donner le signal. Ce sera obtenir mon pardon.

La foule des danseurs suivit Angèle qui, majestueusement, descendait dans les jardins par les doubles volées du grand escalier d'honneur.

Les queues des robes longues flottaient avec des froufrous sur les marches de marbre rose. Les épaules nues avaient des blancheurs de statues sous la gerbe lumineuse qui tombait du grand lustre suspendu au centre de l'hémicycle formé par ces doubles volées.

La coupe sombre des habits noirs, terminés en queue de corbeau tranchait nettement sur les jupes et sur les corsages clairs.

Dans les jardins — de vrais jardins d'Armide —

L'Etat des blessés

C'est le sommelier Saulnier qui, aidé d'un autre garçon du restaurant, releva M. Laurent Tailhade et le transporta à la pharmacie Mercier où des soins lui furent prodigués par plusieurs médecins. Après deux heures de soins, on put transporter le blessé à l'hôpital de la Charité.

Là il fut placé dans la salle Velpeau, qui est une salle commune dépendant du service du docteur Tillaux. Au moment du pansement, M. Tailhade demanda à être chloroformisé :

— Endormez-moi, ne me faites pas souffrir, disait-il.

Voici la description exacte des blessures de M. Laurent Tailhade, telle qu'elle a été rédigée par l'interne de service :

Décollement à l'œil droit de la paupière droite partant de l'angle externe de la commissure palpébrale, avec vastes brûlures de la région pariétale droite et nouvelles plaies assez nettes au-dessus de l'oreille droite rejoignant la région mastoïdienne.

Le foyer traumatique est criblé de petits orifices de pénétration de projectiles, tous constitués par des éclats de verre finement pulvérisés.

Il porte également dans la région de l'épaule droite, au niveau du deltoïde, une série d'entailles et d'orifices de pénétration dus à des éclats de verre.

Forte dépression morale.

Pansement humide antiseptique.

Le second blessé, Thomazeau, est également salle Velpeau, lit n° 28. Voici son diagnostic :

Blessures dangereuses à la région occipitale et de la nuque jusque dans le dos, qui est criblé de projectiles, d'éclats de verre ; puis une blessure dangereuse au paquet vasculo-nerveux du cou, pouvant donner des complications.

Pansement humide antiseptique.

L'Enquête

Le magistrat s'est transporté, à dix heures et demie, à l'hôpital de la Charité et a reçu les dépositions de MM. Tailhade et Thomazeau.

M. Tailhade n'a rien pu répondre et M. Thomazeau a déclaré avoir vu très distinctement l'individu qui a déposé le pot de fleurs sur la fenêtre.

Une petite fille a pu fournir des renseignements. Elle a déclaré que se trouvant rue de Condé, elle avait vu un individu déposer un pot de fleurs sur l'entablement de la fenêtre, tandis qu'un autre faisait le guet. Ce dernier lui avait dit de s'éloigner, ce qu'elle avait fait, fort heureusement pour elle.

Le patron du restaurant Guillaume dit qu'au moment de l'explosion, il a vu dévaler dans la rue un individu qui, quelques instants auparavant, s'était attablé avec une femme à la terrasse.

Il s'élança à sa poursuite et le saisit à la gorge. Mais l'homme se dégagea et prit la fuite. Jamais il n'était venu au café.

Une piste

Une déposition très importante a été recueillie par M. le Préfet de police.

D'après les révélations faites, les auteurs de l'explosion seraient au nombre de deux et l'un des coupables aurait été suffisamment désigné pour que son arrestation fût bientôt opérée.

Des ordres ont été donnés en conséquence aux brigades de recherches.

Pourquoi le restaurant Foyot ?

Les dynamiteurs, en déposant leur bombe au restaurant Foyot, ont-ils agi dans le but de ter-

tifier le Sénat ? C'est la croyance généralement acceptée. Beaucoup de sénateurs fréquentent en effet, cet établissement ; mais en ce moment, les membres de la haute assemblée sont en vacances. Les anarchistes ne pouvaient pas penser qu'ils atteindraient l'un d'entre eux.

L'un des fils de M. Carnot a, dit-on, coutume de déjeuner dans ce café, mais il n'y vient jamais le soir. Il est donc assez difficile de savoir contre qui l'attentat a été dirigé, puisque les sénateurs sont absents et que le fils Carnot ne vient pas le soir. C'est contre la bourgeoisie en général que les propagandistes auront sans doute voulu opérer.

En ce cas, c'est la série des abominables attentats annoncés par Vaillant avant sa mort qui continue. La bombe d'aujourd'hui marque malheureusement un progrès sur les autres. Les dégâts causés par elle sont beaucoup plus importants qu'à la Chambre, qu'au Terminus, qu'à la Madeleine.

La bombe du restaurant Foyot

A la préfecture de police, on ne possède encore aucun renseignement précis sur le ou les auteurs de l'attentat commis, mercredi au restaurant Foyot.

M. Lépine, préfet de police, a conféré dans la matinée, avec plusieurs commissaires de police.

M. Girard, directeur du laboratoire municipal, s'est rendu au restaurant Foyot pour faire de nouvelles constatations.

Par ordre supérieur, la préfecture de police garde le plus grand secret sur le résultat de ses investigations ; toutefois on croit généralement que de nouvelles arrestations sont probables.

La police se demande surtout comment il a pu se faire qu'un énorme pot de fleurs ait pu être déposé sur la fenêtre du restaurant Foyot sans attirer immédiatement l'attention.

L'engin mesurait quinze centimètres de diamètre et vingt-cinq de hauteur.

M. Raynal, ministre de l'intérieur, est allé, ce matin, à l'hôpital de la Charité où il a visité les blessés Thailade et Thomaso.

L'état de Thailade est grave.

REVUE DES JOURNAUX

Du XIX^e Siècle :

Si l'argent versé par les contribuables parisiens pour le renforcement des brigades des recherches doit produire ce beau résultat, nous demandons qu'on nous rembourse nos centimes additionnels ; nous les emploierons toujours mieux.

De l'Evénement :

Un prompt et vigoureux châtement aura donc seul raison de ces fauves qui ne connaissent d'autre loi que celle de la force, et ce n'est qu'après avoir reconnu la terrible supériorité de la force légale, qu'ils porteront leur action sous des cieux et des gouvernements plus cléments.

De M. Yves Guyot, dans le Siècle :

Ce nouvel attentat n'est pas de nature à faire renoncer aux mesures de vigueur que nous n'avons cessé de réclamer et de soutenir avec tous les hommes convaincus que la société ne peut être à la merci de ces fous criminels.

De l'Autorité :

Encore une bombe ! C'est la réponse des anarchistes aux perquisitions infructueuses de la po-

lice. Les anarchistes tiennent à lui faire voir que, non seulement ils ne sont nullement émus des précautions qu'on se vante de prendre à leur égard, mais encore que leur redoutable puissance est restée intacte.

Du Temps :

Le Temps espère que l'action du gouvernement triomphera de tous les obstacles, et se déploiera plus vigoureusement que jamais.

Des Débats :

Nul gouvernement n'est plus capable que la République de frapper les factieux et les criminels. On l'a vu aux journées de juin, on l'a vu en 1891, nul gouvernement n'a plus d'autorité, plus de force pour l'application rigoureuse des lois. Cette autorité, cette force, ne lui font pas plus défaut aujourd'hui qu'hier.

Au Soudan

M. Boulanger, ministre des Colonies a reçu de M. Grodet, gouverneur du Soudan, les renseignements suivants :

Une reconnaissance se rendant au village de N'sapa, situé à l'ouest de notre poste de Beïla, le plus éloigné au sud, pour y recevoir un convoi d'armes envoyé à Samory et qui devait nous être remis, a été attaquée par les habitants de ce village qui croyaient avoir à faire à un chef turbulent de la région de Bouzié.

Nous avons eu à déplorer la mort du lieutenant Lecerf ainsi que celle d'un sergent indigène et de deux tirailleurs. De plus six tirailleurs ont été blessés.

Les chefs de la région sont immédiatement venus expliquer la méprise et nous assurer de leur fidélité.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le croup

Cette affreuse diphtérie qui tend décidément à passer à l'état endémique dans notre département, serait-elle enfin vaincue par la science ? Nous sommes heureux d'enregistrer la belle opération de trachéotomie faite par le docteur Valat, ex-interne des hôpitaux de Paris, assisté des docteurs Clary et Darquié.

Une pauvre fillette de six ans, de la rue des Soubirou, atteinte du mal réputé mortel, allait expirer dans d'horribles crises d'asphyxie, lorsque les parents désespérés cédèrent aux conseils des docteurs. Dans quelques instants le docteur Valat ouvrit la trachée et introduisit la canule. L'enfant était sauvée !

Il y a quinze jours que l'opération a eu lieu et cette charmante enfant est aujourd'hui pleine de vie. Toutes nos félicitations à l'habile opérateur.

Conseil général

Séance du 4 avril.

Un vœu tendant à la création d'un bureau de poste à Saint-Pierre-Toirac, déposé par MM. Vival et Pauliac, est adopté.

Sur la proposition de M. Grimal, le conseil émet le vœu que les individus exemptés du service par la loi du 15 juillet 1889 (sauf ceux compris dans les articles 23, 50, 81, 82 de la dite loi et les déserteurs et les insoumis) soient dispensés de la taxe unique de 6 fr. et ne soient assujettis

la retirer :

— Non, Angèle, murmura-t-il d'une voix profonde et toute vibrante d'une tendresse infinie, non ce n'est pas une vision... c'est moi... bien moi, Pierre, ton mari, celui pour lequel tu es tout, tout en ce monde.

— Quoi !... Pierre... Pierre vivant !... exclama la jeune femme sans pouvoir définir les émotions multiples qui la bouleversaient.

— Oui, vivant !... Et ce moment-ci... cet instant qui s'écoule... où j'ai le bonheur de te voir, de te presser la main, me paye de maux sans nombre... des tortures que j'ai endurées jusqu'à présent...

Et d'un accent aigre :

— Car sais-tu ce que j'ai souffert depuis que je suis séparé de toi ?... Sais-tu quelle existence de paria, de réprouvé j'ai traînée ? Non, tout ce que ton imagination pourrait forger de peines et de douleurs seraient encore loin de la vérité ! Eh bien écoute !

Automatiquement Angèle avait reculé devant Pierre et celui-ci l'avait suivie.

Ils se trouvaient maintenant au milieu du salon, debout, tout près l'un de l'autre, lui, la dominant de sa haute taille et effleurant presque ses cheveux de son souffle ardent, elle, le buste légèrement rejeté en arrière, sans mouvement, sous l'action puissante de son regard.

Sa frayeur avait fait place à une telle stupéfaction, que les rouages de son cerveau s'étaient subitement arrêtés.

Elle percevait bien la voix qui frappait son oreille, mais comme un son éloigné, quoique distinct : cette voix qu'elle ne croyait plus jamais en-

à la taxe proportionnelle qu'autant qu'eux-mêmes ou leurs ascendants immédiats seront inscrits au rôle des quatre contributions pour une somme supérieure à 40 fr.

Au nom de la commission des finances, M. Lachière propose de prendre 2,700 fr. sur le budget rectificatif pour l'amélioration de la traverse de Montcuq (remplacement de cassis par un aqueduc). — Adopté.

Est aussi adoptée l'inscription d'un crédit de 300 fr. pour parfaire le paiement de la maison Arnaudet, dans la traverse de Douelle.

Un crédit de 232 fr. pour achat de mobilier à la sous-préfecture de Gourdon, est accordé.

Les conclusions de la commission des finances, présentées par M. Pauliac au sujet de l'affectation du legs Gennin et tendant à accorder successivement aux bureaux de bienfaisance de Gourdon, Figeac et Cahors les annuités (364 fr.) de ce legs, sont adoptées après une vive opposition de M. Rey.

Sur la proposition de M. Talou, rapporteur de la commission des finances, une somme de 200 fr. est allouée pour l'achat de 3 médailles destinées aux concours des sociétés musicales, sapeurs-pompier et gymnastes qui doivent avoir lieu à Cahors en juin prochain.

A la suite d'une assez longue discussion au sujet de l'élargissement de la traverse de Gignac, le conseil décide d'ajourner le vote du crédit au mois d'août.

Acte est donné du dépôt de la nouvelle répartition des contingents vicinaux dans les communes de Marcihac-sur-Lot, Léobard et Salviac.

Sur les conclusions de M. Delpon, le conseil décide de nommer une commission interdépartementale avec l'Aveyron pour s'entendre sur les moyens de construire à frais communs une prison cellulaire.

Un crédit de 2,892 fr. 55, demandé pour réparations urgentes à la prison de Cahors, est ajourné à la session d'août.

A la suite d'un rapport de M. Cocula sur la question des tramways, une longue discussion s'engage entre MM. Cocula, Béral, Pauliac et le préfet. M. Vival insiste pour qu'on en finisse avec cette question des tramways et qu'on prenne enfin, une décision ferme.

Un crédit de 30 francs par kilomètre est voté pour les études préliminaires entre Saint-Clair et Saint-Céré, afin que le conseil général soit suffisamment édifié à la saison du mois d'août prochain, pour pouvoir prendre une décision.

MM. Rey et Marcenac sont désignés pour faire partie d'une commission interdépartementale chargée avec le département du Lot-et-Garonne d'étudier les moyens de favoriser la remonte du poisson dans la rivière du Lot.

Sont aussi désignés pour faire partie d'une commission semblable avec les départements de la Dordogne et de la Corrèze, MM. Bénéchie et Lachière, pour la rivière de la Dordogne.

Le conseil décide qu'un membre de la commission des finances sera chargé, à la session du mois d'août prochain, de présenter au début de la session un exposé complet de la situation financière du département.

M. Grimal, au nom de la commission des vœux et objets divers, propose l'adoption complète du projet présenté par M. Rey, pour la création d'une caisse d'assurance en faveur des planteurs de tabacs contre les perturbations atmosphériques.

M. Talou présente un projet tendant à verser

tendre et qui résonnait en cet instant près d'elle, comme un écho d'outre-tombe.

— Lui !... lui !... c'est lui... ici !... balbutiait-elle machinalement.

Sans que son esprit annihilé, perdu, eût la force de penser davantage,

Pierre reprit fébrilement :

— Ecoute, il faut que tu saches tout... pour que tu comprennes ma présence en ce lieu... à cette heure !... Ne fais pas attention à l'incohérence de mon récit... et laisse-moi parler sans m'interrompre... car j'ai grand-peine à rassembler mes idées.

Cette dernière recommandation était absolument inutile, vu l'état de prostration dans lequel Angèle était plongée.

— Quand notre vaisseau se fut englouti... et lorsque, luttant contre les vagues... accroché à une épave... je vous eus longuement et vainement appelés, toi et Jeanne, je finis par me laisser entraîner par les flots qui me jetèrent inanimé sur la côte de Tébouan. Des pêcheurs m'y r levèrent et me donnèrent des soins... D'abord on désespéra de moi... Cependant je triomphai du mal et revins à la vie... mais en apprenant votre mort à toutes les deux, puisque d'après ce qu'on m'affirma, tous les passagers avaient péri... je reçus une telle commotion que ma raison, déjà affaiblie, ne put la supporter et que je devins fou. Oui, fou ! fou de douleur et de désespoir...

(A suivre).

dans les caisses d'épargne le montant des retenues effectuées sur les planteurs en vue du fonctionnement de cette caisse.

A la suite d'une assez longue discussion, le conseil décide que la proposition Talon sera renvoyée à l'examen de la commission spéciale et émet le vœu tendant à insister auprès des pouvoirs publics pour qu'il donne son adhésion au projet Rey et le fasse connaître avant la session d'août prochain.

Le conseil, sur la proposition de M. Brugières, accorde à la ville de Cahors les statues de Murat et de Bessières, destinées à être placées sur les hauts pilastres de la grille du nouveau square.

Le même rapporteur propose l'adoption d'un vœu présenté par MM. Delpon, Pradines, Calmon, Brugières, Grimal et Bessières, tendant à adresser « des félicitations au gouvernement pour l'énergie qu'il déploie dans la répression des menées anarchistes et antisociales. » Le vœu est adopté.

Séance du 5 avril

Un vœu favorable à l'impôt sur le revenu, déposé par MM. Talon, Cocula, Lachize et autres est adopté par le conseil.

Sur les conclusions de M. Vival, rapporteur de la commission des travaux publics, et après une discussion à laquelle ont pris part MM. Rey, Vival, Cocula et de Verninac, le conseil, au sujet de la répartition des contingents communaux, a décidé qu'il serait affecté deux tiers des 5 centimes communaux, plus deux journées de prestation à la dépense d'entretien des chemins vicinaux, sous la réserve qu'une demi-journée serait réservée aux communes qui justifieraient de besoins particulièrement intéressants.

M. le préfet ayant fait donner connaissance d'une dépêche ministérielle disant qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir favorablement le vœu du conseil général relatif à la suppression des eaux noires dans le Célé, l'assemblée générale tout entière a protesté contre cette réponse et a demandé qu'une enquête contradictoire soit faite dans le plus bref délai.

La séance a été levée immédiatement après et la session déclarée close.

Bourses

Ont été proclamés admis à la suite de l'examen d'aptitude à l'obtention des bourses dans les lycées et collèges de l'Etat :

Bonaure, Breil, Carriol, Conquet, Coudere, Cousy, Echès, Grelet, Jardel, Labro, Lades, Martres, Mignat, Pommiès, Poujade, Trioudier, Vaissière.

Inspection

M. Joubert, inspecteur général des sciences, a inspecté le lycée Gambetta et le collège de jeunes filles.

M. Joubert, collaborateur de M. Mascart, est un savant célèbre.

Prévoyants Français

PORTEFEUILLE (Inaliénable).

Titre de 3.620 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.225.....	116.430 70
Titre de 101 fr. de Rente Française 4 1/2 0/0 n° 94 096.....	2.389 70
Titre de 300 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.276.....	9.615 »
Titre de 240 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.291.....	7.800 40
Titre de 240 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.312.....	7.853 40
Titre de 240 fr. de Rente Française 3 9/0 n° 4.321.....	7.854 40
Titre de 238 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.342.....	7.854 40
Titre de 240 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.358.....	7.790 40
Titre de 240 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.359.....	7.874 40
Titre de 240 fr. de Rente Française 3 0/0 n° 4.364.....	7.900 36

PORTEFEUILLE (Intérêts).

Seize obligations communales à lots de 400 fr. 3 0/0 1891 libérées du 4 ^e versement n° 553,744 à 553,748, 575,469 à 575,479.....	3.766 45
Espèces : Caisse Nationale d'Épargne, livret n° 12-15,160.....	7.831 49
Disp. chez M. B. Rudelle, banquier.....	1.167 40
Disponible dans les sections.....	621 24

Total égal à celui de l'Avoir Social au 31 Mars 1894..... 196 801 74

Il n'y a pas de surprise possible. Chacun peut se rendre compte de la situation financière puisque le journal le Prévoyant Français publie tous les mois les recettes et les dépenses.

Toutes les sommes reçues sont d'abord versées à la caisse d'épargne nationale et converties d'office en titres nominatifs inaliénables.

Sauvetage

Vendredi, vers 3 heures du soir, la petite Bacou, âgée de 2 ans, jouait sur les bords du Lot,

à Saint-Mary, sous la surveillance de son frère, âgé de 11 ans, lorsque ayant glissé sur le sable, elle est tombée à la rivière. Son frère et un autre enfant, le jeune Poujol, ayant appelé au secours, la femme Pouzergues, née Pons, qui se trouvait non loin du théâtre de l'accident, est accourue et a pu retirer de l'eau l'enfant qui avait déjà perdu connaissance.

Transportée chez ses parents, rue des Remparts, à Labarre, la petite Bacou n'a pas tardé à recouvrer ses sens.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 19 Mars 1894

Présidence de M. Combes, Président semestriel. Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres une brochure sur la Mission de Cahors en 1894. Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Gustave Bazille, ancien président de la section de Figeac, rappelant à la société que dans sa séance du 28 janvier 1886, la dite section s'est pleinement associée au projet de construction du canal des Deux-Mers, en émettant un vœu en faveur de cette œuvre.

M. Rouquet fait part à la société de sa nomination comme membre d'honneur de l'Athénée des Troubadours de Toulouse et donne lecture de l'Élégie française : *Le Char de la Misère*, qui lui a valu cette distinction honorifique. La société le félicite de ce nouveau succès.

Le même membre lit également : *Do tous els, d'amour del Barri*, en prose patoise et un article de M. Henry Pouquier sur le *Midi*.

M. Gary annonce la mort d'un confrère, M. Gibert, maire d'Uzech-des-Oules ; la société envoie à sa famille ses sincères compliments de condoléance.

M. Caminade lit une nouvelle locale : *Le Gâteau de Pâques*.

La séance est levée à 10 heures.

RUBAN BIEN MÉRITÉ

M. CLÉMENT, le grand constructeur français de vélocipèdes, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, à la suite de l'exposition de Chicago.

Nous adressons à M. A. Clément nos plus sincères félicitations et nous nous en réjouissons d'autant plus, que l'honneur en rejait sur l'industrie vélocipédique française tout entière.

Jean LARRIVE agent général à Cahors

A la suite de l'Exposition de Chicago, le gouvernement a accordé la croix de la Légion d'honneur à M. V. Vermorel, de Villefranche (Rhône), le viticulteur bien connu, autant par la réputation universelle de son Pulvérisateur « l'Eclair » que par ses beaux travaux sur la défense du vignoble contre les parasites.

Recette Municipale de Cahors

Cours de la Chartreuse, n° 7.

AVIS

Remboursement intégral de l'emprunt d'un million contracté en 1893

Tous les porteurs des Obligations de l'emprunt ci-dessus relaté sont informés que, conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 29 Août 1893 et à la loi du 30 Décembre 1893, ils seront intégralement remboursés le 16 Avril 1894 (le 15 Avril étant un Dimanche) et que les intérêts des dites obligations cessent à partir du 15 Avril prochain.

Afin d'éviter des retards dans les opérations de remboursement et pour permettre la vérification indispensable de leurs titres, MM. les Obligataires sont invités à les faire viser par le sousigné, à partir du 5 Avril, et 48 heures au moins avant le 16.

Vu la cessation du paiement d'intérêts à partir du 15 Avril, MM. les Obligataires sont invités à présenter leurs titres au remboursement dans le courant du mois d'Avril, passé lequel, le montant en serait déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour être remboursés de l'intégralité de leur montant, les Obligations doivent être munies de tous leurs coupons non échus, y compris le coupon n° 18 : les coupons n° 17 et autres échus au 15 Avril ou antérieurement feront l'objet d'un bordereau distinct.

Cahors, le 18 Janvier 1894.
Le Receveur Municipal.
Signé : CASTAGNÉ.

Vu par nous, Maire de Cahors,
Signé : J.-H. COSTES

Le bureau sera ouvert le 16 Avril de 10 heures du matin à quatre heures du soir, et les autres jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 du soir.

LA MAIGREUR

fera place à l'embonpoint si vous prenez de

l'Émulsion Scott

Cette véritable crème d'huile de foie de morue aux hypophosphites est reconnue par tous les docteurs comme le remède le plus efficace contre la maigreur. Agréable au goût, elle est bien plus active que l'huile de foie de morue ordinaire.
J. DELOUCHE, Pharm., 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 mars au 7 avril 1894

Naissances

Labarthe Etienne Fernand, rue Daurade, 16.
Lafage Jean, rue des Trois-Baudus, 8.
Bennac Célestine, rue Labarre, 55.

Mariages

Poujade Alexandre, cultivateur, et Lacoste Anna, s. p.
Trouiller Jean, facteur des postes, et Delfour Pauline, fille de service.

Décès

Delpech Marie, 74 ans, V^e Monteil, rue Bouscarat, 13.
Alary Antoine, soldat au 7^e de ligne, 21 ans, célibataire, (Hospice).
Bassoul, Jean-Pierre, cultivateur, 89 ans, avenue de l'abattoir.
Delpon, Valérie, 5 ans, à Saint-Henri.
Chassié, Louis, menuisier, 67 ans rue Daurade, 6.
Ferby, Jeanne, s. p., 73 ans, veuve Dupas, rue Mascouton, 4.
Gaillard Louis, 72 ans, V^e Massip, rue des Boulevards, 20.
Delpon Julien, 7 ans, à St-Henri.
Alazard, Marie, sans profession, 74 ans, épouse Mazelié, rue du Lycée, 32.
Tardieu, Jacques, cordonnier, 57 ans, rue Saint-A-dré, 10.
Stanisew-ka, Elise-Antoinette, s. p., 77 ans, épouse Gautié, boulevard Gambetta, 109.
Hendrickx, Henriette-Marie-Esther, s. p., 77 ans, épouse Malvy, rue Feydet, 5.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 8 avril, la troupe de M. Pigot-Guyot donnera sur notre scène :

LUCRÈCE BORGIA

Drame en 4 actes, de Victor Hugo

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux

Mercredi 11 avril 1894

La Tournée Jules RIVEY donnera une seule Représentation de l'immortel succès :

MONTE-CRISTO

Drame en 2 Parties, 5 Actes et 9 Tableaux
De MM. Alexandre Dumas et A. Maquet

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 8 Avril 1894

de 3 à 4 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Pourvourville (P. R.)	Leroux.
Giralda (Ouverture)	Adam.
La Vie d'Artiste (Valse)	Strauss.
La Fiancée (Fantaisie)	Auber.
Trictrac (Polka)	Waldteufel.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison

Marius BERGER, fils

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.
Envoi franco du Catalogue illustré.
On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

C'ÉTAIT A SAINT-PETERSBOURG

il y a déjà bien longtemps, j'avais douze ans, un matin le bon pope qui m'avait élevé et dont j'ai toujours gardé le meilleur souvenir vint me réveiller et me dit : Habille-toi vite petit et viens voir une chose qui devra avoir une grande influence dans ta destinée.

Très intrigué, je m'habillai à la hâte et je le suivis dans une église où je vis la chose la plus extraordinaire et que je n'ai jamais vu qu'une seule fois dans ma vie.

Un homme et une femme, l'homme âgé de quatre-vingt-neuf ans et la femme de quatre-vingt-trois étaient entourés de soixante-quatorze personnes qui toutes étaient leurs enfants, petits-enfants, et arrière petits-enfants. Ils étaient encore fort bien portants et célébraient le *soixante-quinzième anniversaire de leur mariage*. Et toute la famille avait un air de santé et de prospérité qui m'étonna beaucoup.

Nous avons assisté le pope et moi à toute la pieuse cérémonie et de retour à la maison le pope me dit : Ecoute, petit, et suis bien mes conseils. Tu fais quelquefois la grimace quand tu me vois le matin te donner une cuillerée à café de Tisane Dussolin, mais tu seras persuadé que c'est pour ton bien quand je t'aurai dit que toute cette famille que tu as vue en fait usage depuis un très grand nombre d'années. Et voici comment : chaque fois que quelqu'un se sent mal à l'aise, qu'il se réveille avec la bouche mauvaise et pâteuse, qu'il a mal dormi, qu'il ne va pas régulièrement et facilement à la selle, qu'il a des douleurs dans les membres, de la lassitude, des courbatures, pas d'appétit, qu'il se sent indisposé d'une manière quelconque, il prend le matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin. C'est un dépuratif et purgatif qui est composé d'un mélange d'herbes qui vous nettoie tout le corps, dégage la tête, chasse la bile et les humeurs.

Ajoutons que la Tisane Dussolin est maintenant très répandue en France et se trouve au prix de 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies. Pour reconnaître le vrai flacon de Tisane Dussolin l'inventeur a mis sur chaque flacon un dessin représentant une dame à cheval. Le dépôt général pour la vente en gros est à Paris à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, qui en envoie deux flacons franco par colis postal contre la somme de 9 francs en timbres ou mandat-poste, mais toutes les bonnes pharmacies de partout en tiennent à la disposition de leurs clients. Une notice accompagne chaque flacon et indique le moyen de prendre cette tisane.

Une bonne idée !

Pray (Loir-et-cher), le 29 janvier 1893. — Je souffrais de violentes douleurs dans l'estomac et dans les côtés ; il m'était impossible de manger la moindre des choses sans souffrir horriblement. J'ai eu la bonne idée de prendre vos Pilules Suisses, deux boîtes m'ont guérie complètement et je vous en témoigne toute ma reconnaissance.

Signé : M^{me} E. THILLER.

Dans tous les cas où les pectoraux sont utiels, et notamment contre les rhumes, toux d'irritation, grippe ou influenza, catarrhe bronchite, emphysème, il n'est pas de médicaments plus recommandables que le *Sirop de Regnaud* et la *Pâte Regnaud*. Par leur saveur exquise et leur constante efficacité, ils méritent d'être placés au premier rang des préparations du même genre.

Les convalescents à qui les médecins recommandent souvent des potages à tapioca demandent à quelle marque donner la préférence. Nous ne saurions trop leur recommander le *Tapioca Rils*, qui satisfait les palais les plus délicats.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.
Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

On Demande

A l'École normale d'instituteurs Un JARDINIER et une CUISINIÈRE. Les intéressés devront se présenter à l'Econamat de cet établissement munis de bons renseignements.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie. Souvenir de la Grande Mission de Cahors brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

ON DEMANDE

DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 7 avril 1894 : Gravures : Portraits (Nécrologie) : M. le Rebour, curé de la Madeleine. — M. G. Pouchet, professeur au Muséum. — Paris pittoresque : Le plus vieux carrefour de Paris : La rue Pironette, la rue Mondétou, etc. — Beaux-Arts : Dans les champs, tableau de M. Souza-Pinto. — Portraits : M. H. O. Duncan, vélocipédiste. — Sport : Grève de chevaux. — Industries pittoresques : Les chapeaux. — Départements : Exposition de Lyon : La coupole du Palais central.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique par A. Boisard. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Grève de chevaux, par M. Saint-Vallery. — Les chapeaux, par G. Contesse. — Le Sport, par Archiduc. — Autour de la Vélocipédie, par H. de Villemont. — Le Monde financier. — Explication des gravures, Echecs, Récréations, Rêbus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « Rédemption », roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal.

Le numéro : 50 centimes.

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 1^{er} avril 1894 : La ligne de Souabe, par W. Hauf, traduction de L. Lavallé. — Pellisson, par Eug. Assé. — Science en famille, par L. Balthazard. — Gaîtés du mois, par Willy. — Tombouctou, par le docteur Rouire. — Léon de trop, par Art. Dourliac. — Une vue d'Athènes ; L'homme aux épingles, par Léon Dumont. — Bévues postales, par J. Guillemot. — Notes bibliographiques. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par A. Closs, Zweigle, C. Habert, Guillaumot, Albert Guillaume, Kirsekner, Gaillard, etc.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1735^e livraison (7 avril 1894). — De Pékin à Paris, La Corée, l'Amour et la Sibérie, par M. Charles Vapereau. — Voyage exécuté en 1892. — Texte et dessins inédits. — Tous les dessins de ce voyage ont été exécutés d'après les photographies de l'auteur. — Douze dessins de Bazin, Rousseau, Ruffe,

Devos, Th. Weber, Privat, Faucher, Guéin, Florian, Riou. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1114^e livraison (7 avril 1894). — Texte : *Enfant perdu*, par Gustave Toudouze. — *La fabrication du d'épice*, par Pierre de Mériel. — *David, le tailleur*, par André Bourquien. — *Mabel*, par le commandant Stany. — *Cristaux et cristallisation*, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Lire dans la 403^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, parue cette semaine, la biographie de Guizot, par M. Antonin Debibour, l'histoire des rois de Suède Gustave I^{er}, II, III et IV, par M. Beauvois, et un intéressant article de chimie industrielle sur la Gutta-Percha, par M. Charles Girard, l'éminent directeur du Laboratoire municipal.

Prix de chaque livraison : 1 fr. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande, H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'inaugurer une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

M^{rs} HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^{ie} S^{ucs}
31 et 33, Rue Boinod, PARIS
4 Médailles d'Or, Exp. Univ. 1889. Croix de la Légion d'Honneur, 1889

APPAREILS CONTINUS

SIPHONS à Grand et Petit Levier

Pour la fabrication de toutes espèces de BOISSONS GAZEUSES Eau de seltz, Soda-Water, VINS MOTTÉS

LES SEULS AGENTS A L'INTERIEUR Siphons de toutes formes et de Conteneurs.

Grande BAISSE DE PRIX sur les Siphons Manuel du Fabricant de Boissons Gazeuses, PRIX : 5 FRANCS ENVOI FRANCO DES PROSPECTUS DÉTAILLÉS

PLUS DE FEU 70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre) Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecartis, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs. CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes chêne débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.) Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chêne de 25 et 28 mm d'épaisseur. Vente de bois de chauffage chêne, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrun...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chêne.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de graiss.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines

Greffés-soudés 1^{er} choix, 100 f. le mille. Riparias gloire, Solonis, Rupestris, Clintons, 30 fr. le mille.

Grande quantité de boutures et de racinés de toutes variétés à la vente.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. — H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. — F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine. — A. GIROY, professeur à l'École des chartes. — GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. — D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. — C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. — H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. — E. LEYASSER, de l'Institut, prof au Collège de France. — H. MARION, professeur à la Sorbonne. — E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. — A. WALZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie se vend aussi en un volume de 28 volumes (Arsène Houssaye) Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris